



Security Council

Distr.  
GENERALE

UN LIBRADY

AUG 2 1982

S/15328  
30 juillet 1982  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 30 JUILLET 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA JORDANIE AUPRES  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte d'un appel pressant adressé aux membres du Conseil de sécurité par un certain nombre d'organisations et de syndicats internationaux pour condamner la guerre de génocide au Liban et exiger sa cessation immédiate.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cet appel comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Hazem NUSEIBEH

Annexe

Le 29 juillet 1982

Mission permanente de la Jordanie  
866 United Nations Plaza, Room 550-2  
New York, N.Y. 10017

Les organisations démocratiques internationales soussignées adressent un appel pressant aux membres du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies pour condamner la guerre de génocide au Liban et demander sa cessation immédiate. L'invasion terroriste du Liban par Israël, et le génocide se poursuivent. Des hommes, des femmes, des enfants et des vieillards palestiniens continuent à être massacrés dans Beyrouth assiégée où le sang coule à flots, où les victimes se comptent par milliers et où les assiégés manquent pratiquement de tout. L'envahisseur israélien a rejeté toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, ignore la Charte des Nations Unies et se livre à des violations flagrantes et persistantes du droit international. Au nom de la paix et des centaines de millions de nos membres, nous faisons appel à votre conscience et à votre sens des responsabilités afin que vous preniez d'urgence les mesures nécessaires pour que cesse totalement et immédiatement cette agression criminelle pour que les agresseurs israéliens se retirent du territoire libanais, et pour que soit trouvée une solution politique fondée sur la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien sous la direction légitime de l'OLP.

L'Union internationale des étudiants :

Le Conseil mondial de la paix :

La Fédération mondiale de la jeunesse démocratique :

L'Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques :

La Fédération internationale syndicale de l'enseignement :

La Fédération syndicale mondiale :

-----